

VILLE DE BESANÇON
Coordination Administrative

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2003
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 16 octobre 2003 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER (à compter de la question n° 23), Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 10), Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 26), Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question n° 30), Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 12), M. Pascal BONNET.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question n° 22), M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno LEGEARD, M. Christophe LIME, Mme Frédérique MOZER, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 9), M. Abdel GHEZALI, Mme Safia N'MINEJ, M. Jean ROSSELOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 25), Mme Nicole WEINMAN (jusqu'à la question n° 29), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question n° 11), M. Alexandre CHIRIER.

Procurations de vote : M. Vincent FUSTER à M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question n° 22), M. Jacques MARIOT à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 22) et à M. Vincent FUSTER (de la question n° 23 à la fin de la séance), Mme Martine BULTOT à Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine BALLOT à Mme Annaïck CHAUVET, M. Bruno LEGEARD à M. Éric ALAUZET, M. Christophe LIME à Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER à M. Patrick BOURQUE, M. Abdel GHEZALI à Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean ROSSELOT à Mme Françoise BRANGET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Bernard LAMBERT (jusqu'à la question n° 25), Mme Nicole WEINMAN à M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question n° 29), M. Alexandre CHIRIER à M. Pascal BONNET.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a salué la présence de M. Ousmane SOW et l'a remercié au nom de la Ville pour la réalisation de la statue de Victor HUGO qui sera inaugurée le 17 octobre 2003 sur l'Esplanade des Droits de l'Homme à Besançon.

M. le Maire a insisté sur le caractère symbolique de cette inauguration qui s'effectue lors de la journée mondiale contre la misère.

M. Ousmane SOW a tenu à remercier à son tour les élus et la Ville d'avoir accueilli «Victor HUGO» et a également insisté sur le caractère symbolique de son oeuvre dans la lutte contre la misère.

M. le Maire a ensuite annoncé la démission de M. Marcel POCHARD de son mandat de Conseiller Municipal.

Par ailleurs, suite à la lecture par M. le Maire d'une déclaration solennelle de lutte contre la misère et contre toute forme d'exclusion, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le vœu suivant :

«Le Conseil Municipal de Besançon réaffirme solennellement son engagement dans la lutte contre la misère. La Ville, à travers les actions du CCAS renouvelle sa détermination de mettre au centre de son projet politique la volonté de lutter avec les associations locales et les personnes elles-mêmes contre toutes situations d'exclusion au niveau de la vie quotidienne, de l'accès à un logement ou à un hébergement, de l'insertion par l'activité économique, de la participation à la vie de la cité et de l'accès à la culture. La Ville de Besançon renouvelle en particulier sa volonté de mettre au cœur de ses projets la question de la dignité et de la place de chacun, que ce soit dans la réhabilitation des Glacis, l'évolution des accueils de jour ou dans le travail au quotidien réalisé par les espaces solidaires de chaque quartier. Les élus de la Ville de Besançon font leur la détermination de Victor HUGO lors d'un discours devant l'assemblée législative le 9 juillet 1849 : je ne suis pas de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde,..., mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. Je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. La misère est une maladie du corps social comme la lèpre était une maladie du corps humain ; la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. Détruire la misère, oui cela est possible. Les législateurs et les gouvernants doivent y songer ; car en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli».

Enfin, M. le Maire a rappelé qu'à l'occasion de la journée mondiale contre la misère, le 17 octobre 2003, diverses manifestations auront lieu à Besançon.

Il a ensuite été procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1 - Personnel Communal - Modification de la rémunération du chef de service du logement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat concernant la rémunération du chef de service du logement.

2 - Personnel Communal - Emploi de concepteur-graphiste - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir l'emploi de concepteur graphiste et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapports d'activités

3 - Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Camping municipal de Besançon-Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activités.

4 - Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Casino municipal

A la majorité, un Conseiller ayant voté contre et un s'étant abstenu, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activités.

5 - Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Centre de kinésithérapie et balnéothérapie de la Mouillère

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activités.

6 - Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Opéra-Théâtre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activités.

7 - Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Centre équestre de Valentin

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activités.

8 - Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Crématorium et opérations funéraires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activités.

N'ont pas pris part au vote : M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (mandat Mme Martine BULTOT), Mme Martine ROPERS.

9 - Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Pépinière d'entreprises de Palente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activités.

10 - Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Réseau câblé

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activités.

N'ont pas pris part au vote : M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise PRESSE, M. Franck MONNEUR, Mme Béatrice FALCINELLA (mandat M. Abdel GHEZALI), M. Pascale BONNET (mandat M. Alexandre CHIRIER).

11 - Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Chauffage urbain de Planoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activités.

12 - Exercice 2002 - SEM de la Citadelle - Rapport d'activité 2002 de la délégation de service public et rapport des administrateurs au Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport concernant la SEM de la Citadelle.

N'ont pas pris part au vote : Mme Françoise FELLMANN, M. Jacques MARIOT, M. Michel ROIGNOT, M. Christophe LIME, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal BONNET (mandat M. Alexandre CHIRIER), M. Bernard LAMBERT, M. Yves-Michel DAHOUI (mandat M. Vincent FUSTER).

13 - Citadelle de Besançon - Dispositions de clôture de l'exercice 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a sollicité de la SEM le remboursement de l'acompte de 30 000 € qui lui a été versé au titre des compensations tarifaires, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2001,

- a ouvert un crédit de 30 000 € en recettes par décision modificative au budget 2003 sur l'imputation 92.324/758.20500,

- a approuvé le programme d'emploi de la redevance 2002 versée par la SEM,

- a ouvert un crédit de 60 662 € en recettes par décision modificative au budget 2003 sur l'imputation 92.324/757.99016.52000,

- a affecté le produit de la redevance par décision modificative au budget 2003 sur les imputations de dépenses et pour les montants indiqués ci-avant.

N'ont pas pris part au vote : Mme Françoise FELLMANN, M. Jacques MARIOT, M. Michel ROIGNOT, M. Christophe LIME, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal BONNET (mandat M. Alexandre CHIRIER), M. Bernard LAMBERT, M. Yves-Michel DAHOUI (mandat M. Vincent FUSTER).

14 - Exercice 2002 - Société d'Équipement du Département du Doubs - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport de gestion relatif à l'activité de la SEDD pour l'exercice 2002.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

15 - Exercice 2002 - Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Besançon - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport relatif à l'activité de la SAIEMB pour l'exercice 2002.

M. Vincent FUSTER, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

16 - Exercice 2002 - Société d'Économie Mixte Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport relatif à l'activité de la SEM Micropolis pour l'exercice 2002.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. Jacques MARIOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Jacqueline PANIER.

17 - Développement commercial de la place Cassin - Opération d'aménagement des grandes surfaces et d'un restaurant - Bilan de l'exercice 2002 - Prévisions financières pour l'exercice 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

a) en ce qui concerne le bilan 2002 :

- a approuvé les comptes d'exploitation de l'exercice 2002 pour l'opération d'aménagement des grandes surfaces et du restaurant place Cassin,

- a autorisé le versement à la SAIEMB :

. de la somme de 24 941,32 € pour les surfaces commerciales,

. de la somme de 7 322,70 € au titre de l'aménagement du restaurant,

b) en ce qui concerne la participation à l'équilibre 2003 :

- a autorisé le versement à la SAIEMB de la participation de 265 300 € pour les grandes surfaces,

- a autorisé le versement à la SAIEMB de la participation de 230 690 € pour le restaurant Inter-entreprises.

18 - Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Rapport d'activité 2002 - Communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

19 - ZAC Planoise - Compte rendu annuel d'activité 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2002 et qui s'établit comme suit en dépenses et en recettes :

DEPENSES K€ TTC	Bilan approuvé au 31.12.2001	Présent bilan au 31.12.2002
ACQUISITIONS	1 050	1 050
ETUDES		
* Études au tiers	154	154
* Études Société	1 138	1 139
* Études Générales	1 239	1 266
TOTAL ETUDES	2 531	2 559
TRAVAUX		
* Aménagement des sols	424	424
* Travaux secondaires	10 831	10 831
* Travaux tertiaires	10 789	10 889
* Travaux ouvrages participation	26	26
* Travaux chauffage urbain	8 344	8 307
* Travaux superstructures	3 777	3 777
TOTAL TRAVAUX	34 191	34 254
FRAIS		
* Frais financiers	5 928	5 925
* Frais société	1 675	1 669
* Frais sur ventes :		
- rémunération	592	592
- autres frais/vente	615	615
* Charges de gestion et divers	593	595
* TVA complément réglé	3 186	3 102
* Fonds de concours	1 262	1 262
TOTAL FRAIS	13 851	13 760
TOTAL DEPENSES K€ TTC	51 623	51 623

RECETTES K€ TTC	Bilan au 31/12/2001	Présent bilan au 31/12/2002
PARTICIPATION TIERS	14	14
CESSIONS		
* Terrains	17 732	17 740
* Superstructures	5	5
* Raccordement chauffage	6 151	6 101
* Autres versements	213	213
TOTAL CESSIONS	24 101	24 059
AUTRES PRODUITS		
* Fonds de concours	509	509
* Produits de gestion	339	341
* T.V.A. remboursée	2 024	2 071
TOTAL AUTRES PRODUITS	2 872	2 921
FINANCEMENT VILLE		
* Participation d'équilibre	22 590	22 590
* Versements sur terrains	1 661	1 661
* Vente d'ouvrages		
- Eau	187	194
- Assainissement	198	184
TOTAL FINANCEMENT VILLE	24 636	24 629
TOTAL RECETTES K€ TTC	51 623	51 623

- a approuvé l'engagement de la Ville pour 24 629 K€ TTC selon l'échéancier ci-dessous :

	Participation en K€ TTC	Acquisitions de terrain	Achat d'ouvrages		
			Eau	Assainissement	
Encaissé au 31/12/2001	21 344	1 661	38	149	
2002	320	0	57	0	
2003	320	0	67	35	
2004	320	0	32	0	
Ultérieur	286	0	0	0	
TOTAL	22 590	1 661	194	184	24 629 K€ TTC

- a inscrit au budget de la Ville les sommes correspondantes,

- a pris acte de la rétrocession des parcelles de la SEDD à la Ville constituant des délaissés et des espaces de voirie.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. Michel LOYAT, M. Yves-Michel DAHOUI (mandat M. Vincent FUSTER).

Garantie d'emprunt

20 - Association Protestante d'Action Sociale - Construction de l'école de l'IES Fontaine-Argent à Besançon - Garantie par la ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 175 000 € contracté auprès de la Caisse de Crédit Agricole

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

Finances - Ressources budgétaires

21 - Exercice 2003 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur le compte des dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les ajustements budgétaires en dépenses et en recettes sur les comptes de dépenses imprévues.

22 - Exercice 2003 - Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les transferts intervenus en dépenses de fonctionnement et autorisé ceux à intervenir en dépenses d'investissement entre le 10/09/2003 et le 29/09/2003.

23 - Lignes de trésorerie - Signature d'avenants aux contrats 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les avenants aux contrats conclus avec DEXIA Crédit Local et BNP Paribas et à en assurer l'exécution.

DEXIA - Montant de la ligne : 6 500 000 €

BNP Paribas - Montant de la ligne : 6 500 000 €.

24 - Ressources budgétaires - Evolution des tarifs de stationnement des parkings Mairie, Marché Beaux-Arts et Cusenier - Partenariat avec les établissements culturels

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les nouveaux tarifs ci-dessous :

	Tarifs actuels de 9h00 à 19h00	Proposition
Marché Beaux-Arts	20 premières minutes gratuites. 1 € par heure. Les ½ heures suivantes : 0,5 €. Toute ½ heure commencée est due.	Maintien à l'identique
Cusenier	20 premières minutes gratuites. 12h00 à 13h30 gratuit. De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 : 1ère heure : 1 €. Les ½ heures suivantes : 0,5 €. Toute ½ heure commencée est due.	20 premières minutes gratuites. 1 € par heure. Les ½ heures suivantes : 0,5 €. Toute ½ heure commencée est due.

	Tarifs actuels 19h00 à 9h00	Proposition
Mairie	20 premières minutes gratuites. 0,50 € par heure. Toute heure commencée est due.	1 € la nuit (de 19h00 à 9h00)
Marché Beaux Arts	20 premières minutes gratuites. 0,50 € par heure. Toute heure commencée est due.	1 € la nuit (de 19h00 à 9h00)
Cusenier	Gratuit	1 € la nuit (de 19h00 à 9h00)

	Tarifs actuels dimanches et jours fériés	Proposition
Mairie	20 premières minutes gratuites. 0,50 € par heure. Toute heure commencée est due.	Maintien à l'identique
Marché Beaux-Arts	20 premières minutes gratuites. 0,50 € par heure. Toute heure commencée est due.	Maintien à l'identique
Cusenier	Gratuit	20 premières minutes gratuites. 0,50 € par heure. Toute heure commencée est due.

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les établissements culturels intéressés.

Subventions

25 - Subventions aux associations d'insertion - Solde 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes :

GARE-BTT	22 513 €
ALTERNATIVE CHANTIERS	13 327 €

INTERMED	8 886 €
ASSOCIATION JAVEL	5 881 €
JEAN EUDES	3 554 €
BTS	17 269 €
TOTAL	71 430 €

Mme Frédérique MOZER n'a pas prit part au vote.

26 - Subventions aux organisations syndicales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes :

Syndicats	Part fixe	Part proport.	TOTAL
CFDT	605 €	12 845 €	13 450 €
CFTC	605 €	3 187 €	3 792 €
CGT	605 €	11 380 €	11 985 €
SUD	605 €	1 916 €	2 521 €
FO	605 €	10 322 €	10 927 €
UNSA	605 €	4 461 €	5 066 €
FSU	605 €	2 496 €	3 101 €
CGC	605 €	2 384 €	2 989 €
CNCRSF	605 €		605 €
TOTAL	5 445 €	48 991 €	54 436 €

27 - Subvention à l'Union Régionale CFDT

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 6 403 € pour l'année 2003 à l'Union Régionale CFDT, au titre de la prise en charge du loyer des locaux 110, rue de Chalezeule.

28 - Service Politique de la Ville - Subventions secteur Animation Prévention - Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

* Secteur Animation

- a décidé l'attribution des subventions suivantes et a autorisé M. le Maire à signer les avenants complémentaires :

Association	Somme proposée	Action retenue
MJC Palente-Orchamps	4 218 €	Animation de rue, animation contes, financement du poste «adulte relais»
Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	15 260 €	Poursuite du plan de redressement financier de l'association

Association	Somme proposée	Action retenue
ASEP du FJT	11 430 €	Aménagement des locaux d'activités
MJC Besançon/Clairs-Soleils	55 334 €	Solde subvention annuelle + soutien nouvelles activités

- a décidé le transfert d'un montant de 4 200 € à la Maison de Quartier de Planoise.

*** Secteur Prévention**

- a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Association	Somme proposée	Action retenue
Service de Réparation Pénale de l'ADDSEA	3 000 €	Parlons Citoyenneté
Centre contre les Manipulations mentales «Roger IKOR»	915 €	Lutte contre les mouvements à caractère sectaire

- a décidé le transfert d'un montant de 700 € de la délégation Politique de la Ville à la délégation Relations Publiques.

*** Secteur contrat de ville**

- a autorisé le versement du complément à la subvention à Tambour Battant d'un montant de 4 911 €,

- a autorisé M. le Maire à signer les avenants complémentaires avec la MJC Palente, le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux, l'ASEP et la MJC Besançon/Clairs-Soleils.

N'ont pas pris part au vote : M. Denis BAUD, M. Benoît CYPRIANI, M. Franck MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Annie MENETRIER, M. Bruno MEDJALDI, Mme Corinne TISSIER, Mme Béatrice FALCINELLA.

29 - Subventions aux Associations sportives - Contrats d'Objectifs «sports individuels» - Sport amateur - Subventions diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- pour les contrats d'objectifs «sports individuels», a autorisé le versement des subventions suivantes :

Clubs	Subvention 2003	Rappel 2002
Amicale Cycliste Bisontine	7 550 €	7 550 €
Amicale Motocycliste	5 544 €	6 655 €
Balise 25	11 092 €	9 429 €

Besançon Boxe Anglaise	2 772 €	2 772 €
Centre Ecole Parachutisme	11 000 €	10 566 €
CPB	18 170 €	16 225 €
Doubs Sud Athlé	6 048 €	4 200 €
Franche-Comté Judo	14 970 €	13 672 €
Karaté Sport 25	4 345 €	1 861 €
La Saint-Claude	10 900 €	10 900 €
ROB	6 292 €	0 €
SNB Canoë-Kayak	10 855 €	18 073 €
CSAMB	2 772 €	0 €
BBTS	2 772 €	0 €
Total	115 082 €	101 903 €

- pour les contrats d'objectifs «sports collectifs», a autorisé le fait d'abonder les crédits inscrits au BP 2003 par un crédit de 132 000 € en provenance du compte de dépenses imprévues,

- pour la subvention de fonctionnement aux clubs de sport amateur, a autorisé le deuxième versement d'un montant total de 98 342,46 € :

Valeur du point : 20,60 €

OMS	TIERS	CANA	CLUB ou SECTION	Discipline	Nb.	Foot	Coef.	Cotation	Montant subvention 2003	Rappel subvention 2002	premier versement	deuxième versement octobre 2003
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES A LA COTATION : deux versements de 50 % au printemps et à l'automne												
X	56277	1 250	ADORR	Course d'Orientation	15		0,33	4,95	101,00 €	142,76 €	50,50 €	50,50 €
X	15158	1 194	AMICALE CYCLISTE BISONTINE	Cyclisme	79		1	79,00	1 627,00 €	1 627,40 €	813,50 €	813,50 €
X	47531	48 258	ANB	Natation	346		1	346,00	7 127,00 €	8 034,00 €	3 563,50 €	3 563,50 €
X	13768	1 213	AQUA SPORT	Plongée	96		0,33	31,68	652,00 €	611,82 €	326,00 €	326,200 €
X	12253	1 226	ARC CLUB	Tir à l'Arc	34		1	34,00	700,00 €	515,00 €	350,00 €	350,00 €
X	40190	33 666	ARCHERS DU C.S.A.M.B. (Les)	Tir à l'Arc	88		1	88,00	1 812,00 €	200,00 €	906,00 €	906,00 €
X	56273	1 217	ASGB	Patinage Artistique	127		1	127,00	2 616,00 €	2 616,20 €	1 308,00 €	1 308,00 €
X	12269	1 261	BALISE 25	Course d'Orientation	91		0,33	30,03	618,00 €	571,03 €	309,00 €	309,00 €
X	11668	1 248	BASE BALL CLUB	Base Ball	54		1	54,00	1 112,00 €	1 874,60 €	556,00 €	556,00 €
X	181	1 216	BBCD	Basket	322		1	322,00	6 633,00 €	5 768,00 €	3 316,50 €	3 316,50 €
X	45824	0	BESANCON ATHLETIC CLUB (BES AC)	Basket	86		1	86,00	1 771,00 €	1 730,40 €	885,50 €	885,50 €
X	56285	1 235	BESANCON BOXE ANGLAISE	Boxe Anglaise	49		2	98,00	2 018,00 €	1 977,60 €	1 009,00 €	1 009,00 €
X	243176	0	BESANCON BTS(Boxe Totale Shidokan)	Arts martiaux	73		0,33	24,09	496,00 €		248,00 €	248,00 €
X	49258	41 396	BESANCON ESCRIME CLUB	Escrime	33		1	33,00	679,00 €	741,60 €	339,50 €	339,50 €
X	243164	0	BESANCON GYMNASTIQUE RYTHM.	*Omnisports					7 786,80 €		3 893,40 €	3 893,40 €
X				Gymnastique Ecole de	56		1	56,00				
---				Gymnastique rythmique	161		2	322,00				
X	41955	46 944	BESANCON HAND BALL CLUB	Hand	54		1	54,00	1 112,00 €	1 648,00 €	556,00 €	556,00 €
X	12966	1 237	BESANCON RACING CLUB	*Omnisports					8 440,85 €	7 831,09 €	4 220,43 €	4 220,43 €
---	---	---		Basket	133		1	133,00				
---	---	---		Cyclisme	43		1	43,00				
---	---	---		Escrime	154		1	154,00				
---	---	---		Tennis	385		0,15	57,75				
---	---	---		Tennis de Table	22		1	22,00				
N	49293	1 243	BESANCON TRIATHLON	Triathlon			1		Dossier non reçu	1 915,80 €		
X	11921	1 205	BOUSBOTTE (La)	*Omnisports					824,00 €	865,20 €	412,00 €	412,00 €
---				Foot	20	1		30,00				
---				Tennis de Table	10		1	10,00				
X	12047	1 237	BRC FOOT	Foot	366	4	16	280,00	5 768,00 €	5 356,00 €	2 884,00 €	2 884,00 €
X	25542	23 694	BREGILLE (A.S.C.C.)	Handisport	42		1	42,00	865,00 €	1 009,40 €	432,50 €	432,50 €
X	20039	19 328	BSC	Patinage Artistique	174		1	174,00	3 584,00 €	4 264,20 €	1 792,00 €	1 792,00 €
X	12341	1 239	BUDO CLUB	Judo	67		0,33	22,11	455,00 €	367,09 €	227,50 €	227,50 €

OMS	TIERS	CANA	CLUB ou SECTION	Discipline	Nb.	Foot	Coef.	Cotation	Montant subvention 2003	Rappel subvention 2002	premier versement	deuxième versement octobre 2003
X	1206	1 206	BVB	Volley	110		1	110,00	2 266,00 €	2 121,80 €	1 133,00 €	1 133,00 €
	44406	46 944	CLAIRS SOLEILS HAND BALL CLUB	Hand			1				0	0
X	13575	32 922	CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Foot	337	5	9	240,00	4 944,00 €	3 708,00 €	2 472,00 €	2 472,00 €
X	11930	1 200	CLUB DE TIR BISONNIN	Tir	19		1	19,00	391,00 €	576,80 €	195,50 €	195,50 €
X	11872	1 191	CPB	Lutte	253		1	253,00	5 211,00 €	3 440,20 €	2 605,50 €	2 605,50 €
X	12363	7 672	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	1 080		0,33	356,40	7 341,00 €	5 880,27 €	3 670,50 €	3 670,50 €
X	32271	6 619	DON QUICHOTTE (A.S.)	Foot	41	2		60,00	1 236,00 €	1 236,00 €	618,00 €	618,00 €
X	43371	1 231	DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	193		3	579,00	11 927,00 €	10 753,20 €	5 963,50 €	5 963,50 €
X	43390	37 623	DYNAMIQUE BISONNIN	Gymnastique rythmique	18		2	36,00	741,00 €	2 595,60 €	370,50 €	370,50 €
	243170	0	ECOLE FRANC COMTOISE DE WING TSUN	Wing tsun kung fu	29		0,33	Adhésion OMS en attente				
X	52954	0	ENTRE-TEMPS	Escalade	146		0,33	48,18	992,00 €		496,00 €	496,00 €
X	32849	28 175	ESB F.	Hand	273		1	273,00	5 623,00 €	5 809,20 €	2 811,50 €	2 811,50 €
X	29260	1 192	ESB M.	Hand	194		1	194,00	3 996,00 €	3 708,00 €	1 998,00 €	1 998,00 €
	243184	0	ESPOIR CLUB DE BESANCON	Foot	35	2		60,00	1 236,00 €		618,00 €	618,00 €
X	14857	1 263	ETOILE SPORTIVE St FERJEUX	*Omnisports					1 632,55 €	882,71 €	816,28 €	816,28 €
---				Cyclisme	35		1	35,00				
---	---	---		Tennis	115		0,15	17,25				
---	---	---		Tennis de Table	27		1	27,00				
X	14862	1 229	FRANCAISE (La)	Haltérophilie	192		1	192,00	3 955,00 €	2 719,20 €	1 977,50 €	1 977,50 €
X	20584	17 668	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	106		0,33	34,98	720,00 €	781,77 €	360,00 €	360,00 €
X	46117	41 693	FULL CONTACT	Boxe Américaine	35		1	35,00	721,00 €	803,40 €	360,50 €	360,50 €
X	22115	1 298	IKS A.S.E.P.	Karaté	158		0,33	52,14	1 074,00 €	1 155,66 €	537,00 €	537,00 €
X	11671	1 218	INDEPENDANTE COMTOISE	*Omnisports					10 258,80 €	14 378,80 €	5 129,40 €	5 129,40 €
---	---	---		Gymnastique	152		2	304,00				
---	---	---		Gymnastique Ecole de	194		1	194,00				
X	57880	0	JEUNES FOOTBALLEURS DE PALENTE	Foot	21	2		20,00	412,00 €		206,00 €	206,00 €
X	17972	9 840	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	20		0,33	6,60	135,00 €	142,76 €	67,50 €	67,50 €
X	39693	38 880	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	70		0,33	23,10	475,00 €	469,06 €	237,50 €	237,50 €
X	51924	44 740	KARATE SPORT 25	Karaté	75		0,33	24,75	509,00 €	557,44 €	254,50 €	254,50 €
X	60202	0	MEDUSE	Plongée	71		0,33	23,43	482,00 €	584,63 €	241,00 €	241,00 €
X	52828	1 198	MONTRAPON (A.S.C.)	Foot	180	6	3	210,00	4 326,00 €	3 296,00 €	2 163,00 €	2 163,00 €
X	1184	1 184	OLYMPIQUE BISONNIN	Rugby	202		1	202,00	4 161,00 €	4 552,60 €	2 080,50 €	2 080,50 €
X	12260	1 214	ORCHAMPS PALENTE A.S.	Foot	109	0	5	50,00	1 030,00 €	1 030,00 €	515,00 €	515,00 €
X	56422	7 721	PALENTE ORCHAMPS H.B.	Hand	156		1	156,00	3 213,00 €	2 678,00 €	1 606,50 €	1 606,50 €
X	15086	1 348	PISTOLIERS DE BESANCON (C.T.P.B.)	Tir	104		1	104,00	2 142,00 €	2 101,20 €	1 071,00 €	1 071,00 €
N	13841	13 731	PKA	Karaté			0,33		Dossier non reçu	849,75 €		

OMS	TIERS	CANA	CLUB ou SECTION	Discipline	Nb.	Foot	Coef.	Cotation	Montant subvention 2003	Rappel subvention 2002	premier versement	deuxième versement octobre 2003
X	50628	50 356	PLANOISE SAINT FERJEUX	Foot	204	4	6	180,00	3 708,00 €	2 884,00 €	1 854,00 €	1 854,00 €
X	6628	0	PORTUGAIS DE BESANCON (A.S.)	Foot	24	1		30,00	618,00 €	618,00 €	309,00 €	309,00 €
X	12672	0	PRES DE VAUX (U.S.)	Foot	191	3	6	150,00	3 090,00 €	2 678,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €
X	14211	1 232	PSB	*Omnisports					9 624,11 €	9 961,75 €	4 812,06 €	4 812,06 €
---	---	---		Arts Martiaux	31			0,33	10,23			
---	---	---		Foot	329	4	11	230,00				
---	---	---		Hand	62			1	62,00			
---	---	---		Judo	192			0,33	63,36			
---	---	---		Tennis	324			0,15	48,60			
---	---	---		Tennis de Table	53			1	53,00			
x	11330	1 238	RING OLYPIQUE BISONTIN	Boxe Anglaise	87			2	174,00	3 584,00 €	3 419,60 €	1 792,00 €
X	56287	50 828	ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	80			1	80,00	1 648,00 €	1 071,20 €	824,00 €
X	12671	9 843	SAINT CLAUDE (La)	*Omnisports					13 225,20 €	13 781,40 €	6 612,60 €	6 612,60 €
---	---	---		Gymnastique	299			2	598,00			
---	---	---		Gymnastique Ecole de	44			1	44,00			
	37736	0	SATELLITE	*Omnisports					en attente			
				Boxe Anglaise				2				
				Boxe Française								
X	36375	14 805	SHOTOKAN (Le)	Karaté	95			0,33	31,35	645,00 €	890,54 €	322,50 €
X	2557	1 219	SNB	*Omnisports					10 629,60 €	11 309,40 €	5 314,80 €	5 314,80 €
---	---	---		Aviron	166			2	332,00			
---	---	---		Canoë Kayak	184			1	184,00			
X	12257	775	TENNIS DE TABLE DE PLANOISE	Tennis de Table	20			1	20,00	412,00 €	412,00 €	206,00 €
X	7894	7 898	TOUR PRENDS GARDE (La)	Echecs	142			0,33	46,86	965,00 €	883,74 €	482,50 €
X	233567	0	TURQUE DE BESANCON (A.S.C.)	Foot	26	1			30,00	618,00 €	115,57 €	309,00 €
X	13581	1 253	UFFB	Foot	98	3	1		100,00	2 060,00 €	2 060,00 €	1 030,00 €
X	11858	1 201	UTINAM	Tir	52			1	52,00	1 071,00 €	1 339,00 €	535,50 €
X	5589	1 234	VELOTTE (A.S.C.)	Foot	193	3	6		150,00	3 090,00 €	2 884,00 €	1 545,00 €
X	15309	1 223	VOLANT BISONTIN	Badminton	182			1	182,00	3 749,00 €	3 440,20 €	1 874,50 €
			TOTAUX		11008	39	65		9 548,84	196 684,91 €	184 227,63 €	98 342,46 €

- pour la participation aux compétitions nationales, a autorisé les versements suivants :

Clubs	Niveau	Automne 2003	Rappel 2002
AS Palente Orchamps «Hand»	féminines N2 (montée)	1 906 €	1 524 €
BBCD	féminines N3 (descente)	1 906 €	5 335 €
BRC «foot»	féminines D3 (ex. UFFB)	5 335 €	5 335 € (UFFB)
BRC «tennis»	masculins 3e div.	839 €	839 €
BVB «volley»	masculins N2 féminines N3	7 241 €	7 241 €
ESB «F»	équipe n° 2 en N1	5 335 €	5 335 €
ESB «M»	équipe n°2 en N3	1 906 €	1 906 €
Olympique Bisontin rugby	équipe en Fédérale 3 (montée)	5 335 €	régional
Total		29 803 €	27 515 €

- pour les subventions diverses, a autorisé le versement des subventions suivantes :

*** Actions d'animations sportives :**

Participation de clubs sportifs à :

- l'opération Vital'été en Juillet 2003 :

- . Centre Omnisports Pierre Croppet 500 €
- . Besançon Vol Libre 400 €

- l'opération «cours pour ton quartier» :

- Doubs Sud Athlétisme 500 €

*** Subventions pour manifestations sportives :**

- Amicale Motocycliste du Doubs 401,70 €
couvre-chef pour une subvention non versée en 2002
- ASC Planoise St-Ferjeux 737,00 €
participation au tournoi des villes jumelées
- ESB «M» 4 500,00 €
opérations de parrainage d'un match en novembre 2003

- | | |
|--|------------|
| - Olympique Besançon
opérations de parrainage du match OB/le Creusot du 16.11.2003 | 4 500,00 € |
| - Centre Omnisports Pierre Croppet
Subvention à l'équipe handisport basket fauteuil | 3 000,00 € |

30 - Coopération Décentralisée Besançon-Bistrita (Roumanie) - Programme «TERITORII» - Subventions aux partenaires bisontins de la Société Civile

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement des subventions suivantes :

- 1 000 € au Lycée des Gravieres Blancs, pour son projet d'échange théâtral avec le Collège Liviu Rebreanu de Bistrita,

- 773 € pour l'Association 4FFUSION, pour son échange avec des peintres de Bistrita et la mise en place d'une exposition d'arts plastiques lors des Rencontres franco-roumaines à Besançon,

- 802 € à l'Ensemble Vocal le Contrepoint pour son échange avec la Chorale Appassionata de Bistrita et sa prestation lors de la soirée de clôture des Rencontres franco-roumaines du 19 novembre 2003,

- 700 € à RECIDDEV pour le projet de formation intitulée «établir un partenariat avec la Roumanie», qui a pour but de renforcer l'identité du groupe d'acteurs bisontins travaillant sur Teritorii, de le doter d'outils de compréhension et d'analyse de leur partenariat avec Bistrita,

- 700 € à l'Association Franche-Sylvanie pour son projet de rencontre avec l'Association Romano-Française d'Amitiés de Bistrita et la Commune de Parva afin de réaliser un état des lieux de ses relations avec ces partenaires et d'envisager de nouvelles perspectives d'échanges.

31 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement des subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire / Syndic	Factures	Taux	Subvention
RATTRAPAGE EXCEPTIONNEL EN 2003 (Place de la Révolution)				
<i>SIXIEME SECTEUR</i>				
3, rue des Boucheries	M. POESEL Aldo 9, rue de l'Église 25320 RANCENAY	6 130 €	20 %	1 226 €
TOTAL	1 dossier	6 130 €	-	1 226 €
ANNEE DE RATTRAPAGE				
<i>SEPTIEME SECTEUR</i>				
49/51, rue d'Arènes	Cabinet Benoît 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	8 465 €	20 %	1 693 €
1, rue de Vignier	AGI-BIS 83, rue de Dole 25043 BESANÇON CEDEX	22 848 €	20 %	4 569 €
17, rue de Vignier	AICI 32, rue PJ. Proudhon 25000 BESANCON	4 149 €	20 %	829 €
TOTAL	3 dossiers	35 462 €	-	7 091 €
EN COURS				
<i>HUITIEME SECTEUR</i>				
6, rue d'Anvers	Cabinet Mourey 7, rue des Granges 25000 BESANÇON	8 612 €	20 %	1 722 €
58/60, rue Bersot (1ère tranche de travaux, selon accord)	Mme TURNERET Denise 58, rue Bersot 25000 BESANÇON	6 861 €	20 %	1 372 €
8, rue Morand	GESTRIM 25, rue Proudhon BP 193 25015 BESANÇON CEDEX	11 000 €	20%	2 200 €
16, rue Morand	GESTRIM 25, rue Proudhon BP 193 25015 BESANÇON CEDEX	73 789 €	20 %	14 757 €
TOTAL	4 dossiers	100 262 €	20 %	20 051 €
TOTAL GÉNÉRAL	8 dossiers	141 854 €	20 %	28 368 €

32 - Contrat Enfance - Bilan de l'exercice 2002 - Réajustement des subventions attribuées par la Ville au titre de l'année 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les réajustements budgétaires au titre de l'exercice 2002 et l'émission des titres et des mandats nécessaires aux régularisations à intervenir sur les imputations prévues au budget, par décision modificative à l'exercice courant, conformément aux tableaux ci-dessous :

	PSE Totale	Acomptes PSE encaissées en 2002	Acomptes PSE reversés en 2002	PART CAF à régulariser en R	PART CAF à régulariser en D
Crèches et haltes-garderies de la Ville R : 92.64.7478.44xxx	1 463 330,00	1 333 884,09	0,00	129 445,91	0,00
Francas D : 92.421.6574.21100 R : 92.421.7478.21100	58 905,50	57 410,04	57 540,19	1 495,46	1 365,31
MJC Palente CLSH D : 92.824.6574.47003 R : 92.824.7478.47003	- 1 082,71	1 206,45	863,32	- 2 289,16	- 1 946,03
APE crèche/halte D : 92.64.6574.93013.44000 R : 92.64.7478.93013.44000	38 819,09	24 292,75	27 160,00	14 526,34	11 659,09
APE CDL été D : 92.64.6574.95029.44000 R : 92.64.7478.95029.44000	883,59	532,49	436,91	351,10	446,68
Maison Verte D : 92.64.6574.93014.44000 R : 92.64.7478.93014.44000	26 491,03	24 253,72	24 358,67	2 237,31	2 132,36

	Base contrat CE 2002	Part Ville 60 % base contrat	Part Ville versée en 2002	Montant du réajustement
MJC Palente CLSH D : 92.824.6574.47003	15 399,00	9 239,40	6 595,68	2 643,72
APE crèche/halte D : 92.64.6574.93013.44000	201 203,36	120 722,02	115 537,76	5 184,26
APE CDL été D : 92.64.6574.95029.44000	4 856,98	2 914,19	2 774,27	139,92
Maison Verte R : 92.64.7478.93014.44000	66 227,58	39 736,55	48 853,81	- 9 117,26
Mutualité - RAM D : 92.64.6574.94022.44000	70 426,00	42 255,60	32 014,00	(*) 10 241,60

- a autorisé la réaffectation sur le budget 2003 du supplément de recettes CAF versé à la Ville au titre de la régularisation 2002, à hauteur de 127 238 €.

33 - Habitat Adapté - Acquisition foncière chemin de la Combe aux Lézards -
Versement d'une subvention à l'Office Public Municipal d'HLM

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet,

- a autorisé M. le Maire à verser à l'OPM HLM la subvention de 38 000 € inscrite au budget de l'exercice courant de la délégation Logement.

M. Denis BAUD, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

34 - Subvention exceptionnelle pour l'année de l'Algérie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'AFAB (Amitié Franco-Algérienne de Besançon).

35 - Subventions aux associations à caractère social

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement des subventions suivantes :

	Subvention 2002	Demande 2003	1^{ère} attribution 2003	2^{ème} attribution 2003
ARIS	5 300 €	-	-	3500 €
AAHA	760 €	1 524 €	suspendue	760 €
Médiation Familiale	-	5 000 €	reportée	500 €
Entretiens	4 500 €	15 244 €	reportée	4 500 €
La Palmeraie	3 060 €	3 048 €	3 060 €	1 000 €
Mouvement du Nid	1 300 €	4 669 €	3 000 €	548 €

Patrimoine - Travaux

36 - Ancienne école primaire Jean Jaurès, 30 rue du Caporal Peugeot - Désaffectation des locaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la désaffectation de ces locaux.

37 - Patinoire La Fayette - Sinistre affectant la partie enterrée du mur Ouest -
Encaissement et réaffectation de l'indemnité de sinistre

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé l'encaissement par décision modificative au budget de l'exercice courant de cette indemnité de 6 459 € TTC,

- a décidé la réaffectation en dépenses de cette somme par décision modificative au budget de l'exercice courant.

38 - Ecole Primaire Condorcet - Réfection de l'étanchéité - Approbation de
l'avant-projet et autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé l'avant-projet de cette opération dont le coût est estimé à 64 000 € TTC,

- a autorisé M. le Maire à signer les marchés d'appel d'offres, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2003 et suivants, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

39 - Cours Hôtelier Bisontin - Réfection de la charpente et de la couverture -
Approbation de l'avant-projet et autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé l'avant-projet de cette opération dont le coût est estimé à 55 000 € TTC,

- a autorisé M. le Maire à signer les marchés d'appel d'offres, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2003 et suivants, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Mme Danièle TETU n'a pas pris part au vote.

40 - Musée du Temps - 1^{ère} tranche - Aménagements muséographiques - Transaction avec l'entreprise HP 84 et versement du solde des marchés de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les dispositions ci-dessus destinées à régler à l'amiable, par la voie d'une transaction, le différend qui oppose l'entreprise HP84 et la Ville de Besançon :

* la Ville de Besançon renonce, pour chacun des deux lots aux pénalités de retard et s'engage à lever les réserves afférentes à chacun des 2 lots (réserves d'ordre esthétique),

* l'entreprise HP 84 s'engage à retirer tout recours à l'encontre de la Ville (et à ne pas en déposer de nouveaux) et à signer les nouveaux décomptes généraux qui lui seront soumis sur la base de l'accord financier de la transaction.

- a autorisé M. le Maire à signer cette transaction qui permettra d'établir les décomptes généraux des marchés et de régler à l'entreprise HP84 les sommes restant dues arrêtées comme ci-dessous :

* Lot n° 1 - Marché n° 20.233.01 : 42 816,57 € TTC soit 35 799,81 € HT

* Lot n° 2 - Marché n° 20.233.02 : 50 494,76 € TTC soit 42 219,70 € HT.

41 - Palais Granvelle - Travaux de restauration 1^{ère} tranche - Solde du marché de travaux passé avec l'Entreprise PATEU § ROBERT - Remise de pénalités

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les dispositions de remise de pénalités de retard telles que définies et aux conditions énoncées ci-dessous :

- Montant des travaux, vérifié par le maître d'oeuvre	:428 276,66 € HT
- Retenues pour frais de nettoyage de chantier	: 668,64 € HT
- Travaux supplémentaires suivant devis vérifié	: + 14 115,26 € HT
- Pénalités de retard	: 20 045,86 € HT

Montant total	421 677,42 € HT
TVA 19,60 %	82 648,77 €

MONTANT GLOBAL du marché	504 326,19 € TTC

42 - Citadelle de Vauban - Restauration de la charpente, de la couverture et de la maçonnerie haute du bâtiment Front de Secours - Tranche ferme de travaux 2003 - Convention avec l'État, maître d'ouvrage de l'opération

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé la tranche ferme des travaux dont le coût est estimé à 344 000 € qui seront financés pour 172 000 € par l'État, 86 000 € le Département du Doubs et 86 000 € par la Ville,

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir avec l'Etat maîtrise d'oeuvre de l'opération,

- a autorisé le financement de la part restant à la charge de la Ville sur les budgets 2003 et suivants au titre des fonds de concours versés à l'État.

43 - Installation de capteurs photovoltaïques au Centre Technique Municipal - Approbation du plan de financement - Convention avec l'ADEME

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le plan de financement de cette opération dont le coût est estimé à 360 360 € HT,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADEME pour sa participation financière (108 108 €),

- a autorisé M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réinjection de l'électricité produite sur le réseau EDF et pour le rachat de l'énergie par Réseau de Transport d'Électricité,

- a autorisé M. le Maire à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s), étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- a autorisé à inscrire les participations par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, dès réception des arrêtés attributifs.

44 - Pôle d'animation ORU Planoise - Maison de quartier Médiathèque - Désignation du jury du concours de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la composition du jury du concours de maîtrise d'oeuvre telle que prévue ci-dessous ainsi que les modalités précisant le nombre de candidats admis à présenter une offre à l'issue de la phase de sélection et le fonctionnement du jury en matière de décision

- en qualité de membres élus de l'assemblée délibérante :
 - M. le Maire
 - Mme FELLMANN Françoise, Première adjointe déléguée à l'Education, à la Jeunesse et à la Petite Enfance
 - M. ROIGNOT Michel, Adjoint à la Culture
 - M. LOYAT Michel, Adjoint à l'Urbanisme, Voirie, Transports, Habitat et Aide au Logement
 - M. LIME Christophe, Adjoint au Patrimoine
 - M. BAUD Denis, Adjoint à la Politique de la Ville, quartiers inscrits au contrat de ville, coordination des actions jeunesse, tranquillité publique, points publics
 - Mme BRANGET, Conseillère Municipale.
- en qualité de membres dont la participation présente un intérêt au regard du projet :
 - représentant l'État, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté ou son représentant
 - représentant l'État, M. le Directeur Régional de l'Équipement (DDE) ou son représentant
 - une personne désignée par le Maire
 - M. AYACHE Patrick, Directeur Général des Services de la Ville de Besançon ou son représentant
 - M. BOYER Jean-Luc, Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Besançon ou son représentant
- en qualité de membres ayant la même qualification ou expérience que celle exigée des candidats (qualité de maîtres d'oeuvre) représentant le 1/3 des membres du jury suivant les dispositions de l'article 25 du Code des Marchés Publics :
 - 2 (deux) architectes proposés par l'Ordre des Architectes
 - 1 (un) bureau d'études proposé par un organisme professionnel de type Organisme Professionnel de Qualification des Bureaux d'Etudes et d'Ingénierie (OPQBEI)

- 3 (trois) maîtres d'oeuvre désignés par la personne responsable du *marché (la désignation de ces 3 maîtres d'oeuvre est en cours)*

➤ en qualité de membres de droit dans le jury, à voix consultative :

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) ou son représentant

- M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale ou son représentant.

Une **commission technique** assistera le jury et sera composée comme suit :

- Mme QUINAUT Laurence, Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Besançon

- M. DANIEL Marc, Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Besançon

- M. GUIOT Michel, Directeur du service Bâtiment de la Ville de Besançon, co-rapporteurs des travaux de la commission technique,

- les services municipaux concernés par l'opération

- le bureau d'études SODEREC au titre de la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui lui a été confiée

- le bureau de contrôle technique, non désigné à ce jour

- le coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (mission SPS),

- le bureau d'études géotechniques, le cas échéant, non désigné à ce jour.

Tourisme - Economie

45 - Adhésion à l'Association Cité Patrimoines de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion à l'Association moyennant une participation de 4 211 € pour 2003.

46 - Adhésion à l'association «Entreprendre Villes et quartiers»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion à l'Association moyennant une participation de 6 097,96 €.

Urbanisme

47 - Modification du Plan d'Occupation des sols - Divers secteurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'opportunité d'engager la procédure de modification ci-dessous :

- **POS Secteur Est - Quartier Lecourbe, 16 boulevard Diderot** : Modification de zonage de 1NA en 2NA pour réalisation d'une opération de logement réservée aux personnels militaires sur le site de l'ancien quartier Lecourbe, en conformité à un plan d'ensemble.

- **POS Secteur Sud - Velotte, chemin des Journaux** : Modification de zonage de 1NA en 2NA pour réalisation d'une opération d'ensemble de logement, en conformité à un plan proposé.

- **POS Secteur Nord - rue Pochet, rue Cuvier** : Adaptation de la Protection de Terrain à Cultiver (PTC) aux abords immédiats des bâtiments d'habitation.

- **POS Secteur Nord - chemin du Cerisier** : Modification de zonage en vue d'un rattachement à la zone pavillonnaire contiguë de UY en UD de la parcelle LS 123, et passage en UD de la parcelle LS 133, après clôture de la ZAC St-Laurent et intégration dans le POS.

- **POS Secteur Nord - Châteaufarine** : Modification de zonage après clôture de la ZAC de Châteaufarine et intégration au POS, en vue de la réalisation des constructions commerciales sur les terrains restant libres, et de l'établissement d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble relatif au confortement des équipements publics rendus nécessaires pour le bon fonctionnement de la zone.

Environnement

48 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'autorisation d'exploiter une scierie route de Tallenay à Besançon par la SARL VERDOT - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande de régularisation, sous réserve de la mise en place d'une aire d'égouttage couverte des bois traités suivant les indications formulées dans le dossier.

Marchés

49 - Marchés annuels de l'année 2004 - Autorisation de signer les marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé les opérations ci-dessous et a autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Services	Intitulé	Montant annuel
Éducation	Restauration municipale - achat de denrées alimentaires - 36 lots	Minimum : 600 000 € TTC Maximum : 1 100 000 € TTC
	Écoles - approvisionnement en livres et fournitures scolaires - 2 lots	Minimum : 195 000 € TTC Maximum : 244 000 € TTC
	Fourniture de produits d'entretien et dérivés des différents services municipaux - 15 lots	Minimum 107 350 € TTC Maximum : 424 400 € TTC
	Écoles - prestations de transports 4 lots	Minimum : 63 400 € TTC Maximum : 106 000 € TTC
Petite enfance	Fourniture de changes complets pour enfants fréquentant les crèches	Minimum : 8 500 € TTC Maximum : 34 000 € TTC
	Achat de jouets pour les enfants fréquentant les crèches	Minimum : 4 750 € TTC Maximum : 19 000 € TTC
Bibliothèques	Achat de livres pour les bibliothèques municipales - 4 lots (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 92 500 € TTC Maximum : 165 000 € TTC
	Fourniture de périodiques et gestion des abonnements (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 38 000 € TTC Maximum : 48 000 € TTC
Plan et Informations Géographiques	Levés de plans au 1/200ème (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 30 000 € TTC Maximum : 120 000 € TTC
Eaux	Terrassement et travaux divers pour l'établissement de nouveaux branchements d'eau et d'assainissement (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 110 000 € HT Maximum : 440 000 € HT
	Fourniture de matériel de réseau en fonte - 4 lots (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 45 000 € HT Maximum : 180 000 € HT
	Fourniture de matériel de branchement - 3 lots (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 30 000 € HT Maximum : 120 000 € HT
	Fourniture de compteurs d'eau - 10 lots (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 20 000 € HT Maximum : 80 000 € HT
	Fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau 4 lots (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 40 000 € HT Maximum : 160 000 € HT
Assainissement	Fourniture de produits de déphosphatation des effluents de la station d'épuration de Port Douvot - 2 lots	Minimum : 50 000 € HT Maximum : 200 000 € HT
	Fourniture de flocculants pour la déshydratation des boues d'épuration de Port Douvot (polyélectrolytes)	Minimum : 35 000 € HT Maximum : 140 000 € HT
Parc Auto et Déchets	Fournitures pour l'atelier mécanique auto - 28 lots (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 187 100 € TTC Maximum : 649 100 € TTC
	Acquisition de véhicules légers de moins de 3,5 tonnes 18 lots (durée 1 an à compter du 1 ^{er} août 2004 avec reconductions expresses en 2005 et 2006)	Estimation globale par an : 400 000 € TTC
	Fourniture de poly carburants 3 lots (année 2004 avec reconductions expresses pour 2005 et 2006)	Minimum : 300 000 € TTC Maximum : 1 200 000 € TTC

Divers

50 - Dénomination de voies

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ces dénominations.

51 - Motion sur le désengagement de l'État dans le financement des transports publics

A l'unanimité, 10 Conseillers Municipaux n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a voté la motion ci-dessous présentée par M. Bruno MEDJALDI au nom du groupe majoritaire :

«La canicule en France, en plus des conséquences dramatiques sur les personnes âgées, a eu des répercussions importantes sur la qualité de l'air dans les grandes agglomérations. L'agglomération bisontine n'a pas été épargnée par ce phénomène et, en août, la pollution par l'ozone a dépassé à sept reprises le seuil d'information et de recommandation des personnes sensibles. Cette pollution, essentiellement d'origine automobile, a une fois de plus démontré l'urgence d'un développement des transports en commun.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal de Besançon déplore la décision gouvernementale de supprimer, en 2003, les subventions pour les Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et les actions inscrites dans les Plans de Déplacements Urbains (PDU). Ce désengagement représente, à l'échelle de l'Agglomération du Grand Besançon, une perte de recettes de 917 000 €.

Le Conseil Municipal de Besançon exprime aussi ses plus vives inquiétudes vis-à-vis du projet de loi de finances pour 2004, qui confirme la suppression pure et simple des crédits d'Etat affectés aux TCSP et aux PDU.

Alors que toutes les grandes villes, de toutes tendances politiques confondues, ont entrepris une politique alternative au tout automobile en développant des projets de TCSP (tramway, bus), le gouvernement met en péril l'ensemble de ces chantiers ou contraint les villes à faire porter tout le poids de ces investissements sur la fiscalité locale.

La Ville de Besançon a inscrit dans son Plan Pluriannuel d'Investissements une somme annuelle de 1 million d'euros affectée au PDU : si la décision du Gouvernement devait être confirmée, la Ville ne pourrait sans doute pas conduire l'ensemble de ces projets.

Le Conseil Municipal rappelle les propos du Président de la République en septembre 2002, à Johannesburg, et les engagements de la France en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les orientations prioritaires fixées par le schéma de service collectif Transport.

Alors que nous sommes au cœur de la semaine de sensibilisation vis-à-vis de la sécurité routière, il demande au Gouvernement de revenir sur ce gel de crédits et de traduire, dans les arbitrages budgétaires, la priorité qui doit être accordée à la politique des transports collectifs».

La séance est levée à 20 heures 20.

Hôtel de Ville, le 21 octobre 2003
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon le 21 octobre 2003
Le Maire,